

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence au Crédit Mutuel Arkéa

Une ambition, donner confiance

Pour ce faire, des règles de bonne conduite à respecter,
et notamment celle de promouvoir **un comportement éthique de toutes les parties prenantes.**

Comment ?

Tout particulièrement en favorisant la lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Un principe de tolérance zéro

En cohérence avec sa Raison d'être d'entreprise solidaire, éthique et inclusive, le Crédit Mutuel Arkéa vise à l'exemplarité tant dans le comportement vis-à-vis de ses clients, que vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

A ce titre, le Président du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa, pour le Conseil d'Administration, et la Directrice Générale, pour le Comité Exécutif, se sont engagés dans la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et ont affirmé le principe de tolérance zéro par la signature d'une **déclaration anti-corruption le 9 décembre 2021**, journée internationale de lutte contre la corruption. La démarche formalisée à l'attention de

l'ensemble des collaborateurs, administrateurs, prestataires du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été contresignée par tous les membres du Comité exécutif. La Déclaration associée à cette démarche est diffusée sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa et partagée avec tous les administrateurs du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Elle est également reprise dans les supports de formation.

Le dispositif « Lutte contre la corruption et le trafic d'influence », clé de voûte du dispositif anti-corruption du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Crédit Mutuel Arkéa attache une grande importance au respect des dispositions applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et met en œuvre un dispositif de prévention et de détection de la corruption intégrant l'ensemble des piliers du dispositif introduit par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi « Sapin 2 »).

Ainsi, conformément aux dispositions précitées, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté un **code de conduite visant à identifier et prévenir les faits de corruption ou de trafic d'influence**. Ce code est intégré au règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa. Ce code de conduite décrit les situations et comportements à proscrire car susceptibles de constituer des faits de corruption et les usages constitutifs de manquements à la probité. A ce titre, il traite notamment des cadeaux et invitations et des conflits d'intérêts. Le code de conduite prévoit par ailleurs les **conséquences disciplinaires** sanctionnant les comportements proscrits.

Afin de permettre le recueil de signalements relatifs notamment à l'existence de conduites ou de situations potentiellement contraires à ce code de conduite, d'y mettre fin et de les sanctionner le cas échéant, le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre un **dispositif d'alerte professionnelle**. Ce dispositif garantit la confidentialité et la protection du lanceur d'alerte.

Afin d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de gérer les risques de corruption inhérents à ses activités, le Crédit Mutuel Arkéa a établi une **cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence**. A titre d'illustration, les opérations de mécénat et de sponsoring y sont identifiées. De par leur nature, ces opérations sont en effet susceptibles d'induire un risque de corruption. Des dispositifs spécifiques visant à prévenir de tels risques ont donc été mis en place.

Sur la base de cette cartographie des risques, le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre des **procédures d'évaluation des tiers** (clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, etc.) afin de vérifier que ceux avec lesquels elle entretient, ou envisage d'entretenir, une relation présentent des garanties suffisantes en termes d'intégrité.

En outre, des **procédures de contrôles comptables anticorruption** contribuent à sécuriser le Crédit Mutuel Arkéa et participent à la maîtrise des risques en général et des risques de corruption en particulier.

Pour garantir une éthique irréprochable de l'ensemble des collaborateurs, ces derniers disposent donc de procédures internes pour les guider au quotidien et sont régulièrement **sensibilisés et formés** aux règles de déontologie et d'éthique professionnelle.

Des procédures internes contrôlées

Le dispositif relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence du Crédit Mutuel Arkéa soumis au dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Mutuel Arkéa défini dans la charte de contrôle interne, fait l'objet de contrôles permanents et périodiques.
